# Adoption du rapport annuel de CAFI et des objectifs en matière de genre pour 2023

**Adopté par courriel le 26 septembre 2023**

**EB.2023.26**

Le Conseil d'Administration de CAFI :

- Adopte la version révisée du rapport annuel (V3) ;
- Rappelle aux organismes de mise en œuvre qu'aucune prolongation, avec ou sans frais, ne sera accordée aux projets qui, à plusieurs reprises, n'ont pas respecté les délais et le format de rapport définis dans le manuel d'opérations de CAFI;
- Demande au secrétariat CAFI d'élaborer une structure plus courte pour le prochain rapport de CAFI, conformément aux normes du domaine;
- Prend note des progrès réalisés dans le cadre de l'évaluation de l'égalité entre les hommes et les femmes et fixe comme objectif pour 2023 qu'au moins 50 % des projets répondent à 4 critères sur 4 (sensibles à l'égalité entre les hommes et les femmes) et que 30 % supplémentaires des projets répondent à 3 critères sur 4 (très sensibles à l'égalité entre les hommes et les femmes).